

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Compte-rendu de la réunion au Centre de Formation de GACULIRO

Le 24 Janvier 1984, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Militant **NIYINDILIVIMANA** Augustin, a dirigé une réunion au Centre de Formation de GACULIRO à laquelle participaient les agents de la Direction Générale de la Jeunesse et le Directeur du Centre de GACULIRO.

Cette réunion qui s'est poursuivie les 26 et 29 janvier 1984 avait pour objet de déterminer les programmes et les actions à mener par le Centre. Ceci est une nécessité, étant donné les espoirs fondés sur l'expert égyptien qui reprend l'Administration et la Gestion du Centre.

Dans cette réunion, le Ministre a rappelé la politique du Ministère dans nos Centres qui doivent remplir la triple mission : Formation - Production et appui aux Groupements Socio-Economiques.

Les membres de la réunion ont déterminé et donné des directives sur :

- Les branches à enseigner
- Le personnel technique, administratif et de fonctionnement
- Les orientations sur les branches à envisager dans le plus proche avenir
- La durée de la formation
- Le perfectionnement
- Les relations avec le Centre de la J.O.C.

\* Directives du Ministre :

- Dans le souci de restructurer le Centre de Formation de la Jeunesse de GACULIRO et lui permettre de réaliser cette triple mission lui assignée, à savoir "Formation-Production et Vulgarisation";
- Considérant les avis critiques émis lors des réunions de service tenues au Centre de Formation de GACULIRO les 24 et 26 janvier 1984;
- Tenant compte des propositions concrètes des parents, émises dans leur réunion organisée également à GACULIRO en date du 29 janvier 1984, le Ministre a donné des orientations ci-après :

I. Caractéristiques des Centres de Formation de la Jeunesse.

- Les Centres de Formation ne sont ni les Centres Sociaux de Développement ni les Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente et les Centres d'Enseignement Rural et artisanal Intégré.
- Ils se caractérisent surtout par la création d'emplois après la formation. Ils s'adressent aux jeunes non-scolarisés et descolarisés.

- Tout Centre de Formation est un établissement d'enseignement, de production et de suivi des jeunes après leur formation. Le Centre de GACULIRO étant un centre pilote, s'acquittera de cette triple mission et servira de modèle à d'autres centres.

### 1. Domaine de la formation.

- Le programme de formation envoyé par lettre n° 2463/12.06.02 du 17 Février 1983 à tous les centres de formation doit être mis en application en tenant compte des spécialités et des potentialités du Centre de GACULIRO. Les jeunes doivent être initiés aux techniques susceptibles de révolutionner les mentalités des gens. Il serait inutile d'apprendre des techniques n'ayant pas de prolongement possible par la suite.
- En matière de formation, le Centre de GACULIRO, comme tous les autres, est tenu d'appliquer la recommandation du Chef de l'Etat qui veut que la formation des jeunes soit axée sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat sans perdre de vue le mouvement coopératif et la formation civique.

### 2. Domaine de la production

- L'enseignement au Centre de GACULIRO comme ailleurs, doit être orienté de façon à favoriser la production dans les domaines agro-pastoral et d'artisanat.
- Les jeunes doivent produire plus et vendre le surplus et permettre ainsi l'autosuffisance du centre et ainsi l'intervention de l'Etat diminuera peu à peu.
- Les jeunes doivent progressivement s'intégrer dans des structures de production, appelées "groupements socio-économiques ou associations pré-coopératives".
- Le Ministère les aidera par des moyens matériels disponibles en collaboration avec les autorités locales.
- Le Centre doit épauler les initiatives des jeunes étant donné que ceux-ci contribuent à son autofinancement.

### 3. Domaine du suivi

L'organisation du suivi n'est pas une tâche facile ni pour le Ministère ni pour le Centre de GACULIRO. Pour réussir dans cette opération, les autorités locales des Communes HYARUGENGE - RUBUNGO - KANOMBE - RUTONGO doivent dès le départ être associées au recrutement des jeunes du Centre de GACULIRO et garder le contact avec eux jusqu'à la fin de la formation.

Le Centre de GACULIRO est appelé à favoriser la constitution et l'évolution des groupements socio-économiques. Les autorités locales contribueront à leur viabilité en leur trouvant le lieu d'installation et en protégeant leur production.

L'un des grands problèmes des groupements socio-économiques, c'est l'absence d'organisation du circuit de commercialisation des produits. Il ne suffit pas de produire plus, mais faut-il encore être capable d'écouler la marchandise sur le marché. De plus, la vocation finale de tout groupement, c'est de déboucher au statut de coopérative. Cette politique est claire et il s'impose de la mettre en pratique.

- Le Bureau Formation et la Division Encadrement doivent cesser de s'ignorer et travailler de concert pour traduire dans les faits cette politique dans tous les Centres de Formation et les groupements socio-économiques.

#### 4° Branches d'enseignement.

Il s'impose d'asseoir un programme de formation contrôlable et de prévoir son évolution. Tenant compte du contexte socio-économique du lieu d'implantation du Centre de GACULIRO (milieu urbain et semi rural); Considérant les exigences des grandes, moyennes et petites entreprises de la capitale ainsi que la nécessité de diversification des métiers et des produits pour des débouchés nouveaux, les branches suivantes sont retenues pour le Centre de Formation de GACULIRO.

#### A) Branches déjà en vigueur.

##### 1. Agriculture :

- Tous les jeunes pratiquent l'agriculture au Centre.
- Le Centre de GACULIRO doit produire toutes les cultures possibles. Son terrain mérite d'être rentabilisé au grand maximum. L'entretien des cultures en place est exigé.
- Les cultures vivrières retiendront l'attention particulière de ce Centre au cours de l'année 1984, baptisée par le Chef de l'Etat, année de l'augmentation de la production vivrière.
- Les jeunes doivent subvenir progressivement à leurs besoins alimentaires car l'intervention du Ministère et du Catholic Relief Services ira décroissante d'année en année jusqu'à sa suppression totale.
- Le surplus de la production sera vendue au marché. Le Directeur du Centre ouvrira un compte, au nom du Centre où seront versées toutes les recettes.

##### 2. Maçonnerie : La formation en maçonnerie doit répondre aux objectifs suivants :

- a) L'amélioration de l'habitat est liée à la politique nationale de développer un système de villages à commencer par les jeunes.
- b) La formation d'une main-d'oeuvre qualifiée, capable de répondre aux besoins des entreprises sera encouragée par tous les moyens.

.../...

- c) La connaissance technique et l'utilisation des matériaux locaux est une nécessité absolue pour pouvoir rentabiliser nos ressources et limiter l'importation des articles non-indispensables. Il est à noter que toute formation professionnelle devra concilier la théorie et la pratique. Sans perdre de vue la fabrication des briques adobes, l'accent sera mis sur l'utilisation de la brique cuite pour tous les exercices de construction. Il est demandé au Directeur du Centre d'arrêter les priorités dans le domaine de la maçonnerie et de communiquer mensuellement au Ministère le calendrier des opérations et leur évolution.
- 3) Menuiserie : La formation visera les aspects suivants :
- a) L'acquisition des savoirs-faire pour permettre au jeune de se débrouiller dans la vie courante, soit pour son propre compte, soit en groupement coopératif, ou en travaillant pour une entreprise, un atelier etc...
  - b) Familialiser le jeune à la fabrication des objets de campagne et de ville dans l'optique d'élargir la clientèle et d'être compétitif.
  - c) Fabrication des échantillons et des articles de substitution pour les montrer aux acquéreurs afin de décourager certaines importations abusives.
  - d) Utilisation rationnelle de la raboteuse pour permettre l'autofinancement du Centre en exécutant des commandes des particuliers.
  - e) Alléger les dépenses du Ministère en équipement en lui fournissant les articles de bonne qualité.
- 4) Couture : Pour valoriser la section couture, les garçons et les filles suivent cet enseignement. Le Directeur du Centre déterminera le nombre de jeunes propres à cette section.
- Le but visé étant de former des tailleurs qualifiés, les jeunes apprendront non seulement à faire des reproductions de modèles mais aussi à en inventer.
  - Ils exécuteront la commande des uniformes que le Ministère se chargera de leur trouver.
  - Les tissus accordés par le Ministère seront utilisés rationnellement en fonction des besoins du Ministère et du Centre.
- Le Directeur du Centre contactera le Chef de Division Folklore et Loisirs pour connaître le modèle et le nombre de pagnes des Intore à fabriquer. Pour les culottes et chemisettes, le Directeur Général des Sports et Loisirs lui indiquera les couleurs adoptées et la quantité nécessaire.
- 5) Cours généraux : Les cours généraux sont le support des cours techniques dispensés au Centre. Le programme des cours généraux portera sur un Français élémentaire, le Kiswahili et le calcul. L'accent sera mis surtout sur les cours de gestion, mouvement coopératif et sensibilisation aux idéaux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

- Moyens à mettre en place pour bien mener cette politique.

a) Les moyens matériels :

Le Centre, pour réussir sa mission, doit disposer de moyens en matériel et en personnel. Ces moyens seront renforcés par le minerval qui sera accordé par tous les parents. Chaque jeune paiera désormais 2.000 FRW par an, par tranche ou en une seule fois. Tout dépendra des possibilités des parents. Cette somme viendra augmenter l'avoir du Centre et servirait notamment à l'achat du matériel à donner aux jeunes après la formation. Le Directeur du Centre élaborera un règlement spécifiant tous les aspects de gestion de ces fonds.

c) Les moyens humains:

GACULIRO étant un grand Centre du Ministère, il revient au Ministère d'y affecter un personnel nécessaire et compétent.

L'organigramme sera le suivant :

1. Personnel administratif

Un Directeur, Monsieur Adly HASSANEIN

Un Directeur Adjoint Monsieur KAYIN MURA Charles

Un Econome, Chargé aussi de cours de gestion, Monsieur Alphonse NDISEKA

Une Secrétaire-Dactylographe, Mademoiselle KABEHO Leatitia

2. Personnel technique

3 maçons dont un aide-maçon

3 menuisiers dont un aide-menuisier

3 tailleurs et un aide-tailleur

2 unités pour l'agri-élevage

- Pour la section électricité-plomberie et soudure, le Ministère recrutera 3 unités (1 instructeur par spécialité) et ce en Juin 1984 après l'achat du matériel didactique.

- Etant donné que les 3 tailleurs oeuvrant actuellement au Centre n'ont pas la formation requise pour exécuter le nouveau programme du Ministère, leurs contrats seront résiliés. Le Ministère procédera ensuite au recrutement d'éléments compétents.

- L'assistance sociale du C.F.J. de KARAGO sera mutée à GACULIRO. Mademoiselle NUKARETERE Eric-Marie sera affectée aussi à GACULIRO.

- Les instructeurs GAKUBA Benoît (maçon), BAYINGANA Appolinaire (maçon), RUHABANA Casimir (maçon) et IWANAFUNZI Gaëtan (menuisier) subiront un test de sélection pour déterminer un ou deux éléments à garder au Centre. Le test sera préparé et donné par les techniciens du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie en collaboration avec les techniciens du Bureau Formation.

- Le remplacement des éléments défaillants interviendra sans délais.

- Monsieur NKULIKIYILEFURA J.Baptiste, cordonnier, continuera à assurer le cours d'alphabétisation en attendant le démarrage de la section cordonnerie-marquinerie.

3. Personnel de service

3 veilleurs de nuit

1 veilleur de jour

B) Branches envisagées

- a) Elevage : Il est demandé au Docteur Adly de mener une étude sérieuse sur les possibilités d'entreprendre l'élevage à GACULIRO. Il faudra orienter le choix sur les espèces telles que :
- Poules pondeuses et poulets à chair. Il faudra profiter de l'expérience du service civique de la jeunesse à KANOFBE et prévoir l'achat des couveuses et du moulin pour fabriquer les aliments sur place.
  - Chèvres et moutons : Le Docteur Adly pourra contacter l'ISAR KARAMA et RWERERE et le Frère Cyrille de KISARO en Préfecture BYUTBA pour l'acquisition des animaux de qualité à diffuser dans nos centres de formation et groupements socio-économiques.
  - Vaches : L'accord du Ministère lui est acquis car l'élevage du gros bétail paraît justifié. Il faut disposer de la bonne fumure pour l'entretien des champs, tendre à l'amélioration de la race locale et pratiquer la traction animale au Centre. Le système d'élevage en stabulation est recommandé.
- b) Section : Electricité, Plomberie, Soudure.  
Cette formation pourrait démarrer en juin 1984. Le Directeur du Centre soumettra au Ministère avant le 31 mars 1984 une étude détaillée portant sur l'organisation pédagogique des trois spécialités. Un matériel technique et didactique devra être commandé en conséquence.
- c) Vannerie et broderie : Il s'agit d'un complément au cours de couture et sera réservé aux jeunes filles. Le Directeur indiquera avant fin mars 1984 le matériel technique et didactique à acheter pour lancer cette activité au Centre.
- d) Section : Cordonnerie, maroquinerie.  
Il convient de souligner qu'il ne suffit pas qu'un besoin en formation soit ressenti pour décider de l'insérer au programme d'étude. Il importe d'en étudier tous les aspects socio-économiques et politiques et de déterminer son contenu et les moyens d'application. Un accord de principe est donné pour lancer cette section mais au préalable, la Direction Générale de la Jeunesse tâchera de produire le dossier technique avant fin Avril 1984. Le Directeur du Centre est invité à formuler des propositions concrètes pour hâter l'étude de ce projet à mener conjointement avec celui de GATI. Il faudra profiter des conseils techniques de l'expert français attendu pour démarrer les activités de cordonnerie.

.../...

- Dans le même ordre d'idée, les Services du Ministère doivent produire une étude technique sur la céramique au Rwanda et penser à l'utilisation rapide des infrastructures existantes à NIBAZI pour les besoins de formation dans ce domaine.
- Enfin, au lieu d'encourager la prolifération d'autres spécialités au Centre de GACULIRO, le Ministère renforcera celles qui sont pratiquées dans les autres centres de formation. Cela ne voudra pas pourtant dire que le centre de GACULIRO ne devra pas faire preuve d'imagination et d'adaptation des programmes en fonction des exigences du moment.

## II. Durée de la Formation

Le programme de formation au centre de GACULIRO est conçu pour une durée de 2 ans. Les jeunes recrutés en janvier 1984 sont en 1ère année. Ils passeront en 2ème année en septembre 1984. En juin-juillet-août 1984, commencera le recrutement des jeunes de la 1ère année. Le recrutement suivra le processus amorcé l'année dernière (recrutement des jeunes par les Conseillers Communaux). Les Bourgmestres, sur la base des données fournies par les Conseillers, dressent la liste des jeunes de leur ressort et la communiquent au Ministère. Celui-ci, compte tenu des places disponibles et de la politique d'équilibre, arrête au mois d'août la liste des jeunes admis et la transmet au Directeur du centre de GACULIRO avec copie aux Bourgmestres intéressés.

## III. Horaire de travail

Le Directeur est tenu de fournir un programme mensuel. Tous les membres de la réunion ont insisté sur l'équilibre entre le travail manuel et le travail intellectuel.

## IV. Perfectionnement

- Le Centre organisera des recyclages pour les membres des groupements socio-économiques.
- Les besoins en formation seront bien identifiés.

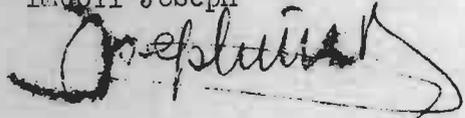
## V. Relations avec la J.O.C

La J.O.C. dispose de locaux qui appartenaient aux compagnons bâtisseurs mais qui sont inexploités. Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a pris des contacts pour valoriser cette infrastructure en y mettant des ateliers des jeunes et en y organisant des loisirs. Monsieur Adly qui a déjà pris des contacts va poursuivre ce dossier en collaboration avec les services de la Direction **Générale** des Sports et des Loisirs.

Kigali, le 27/2/1984

Le Rapporteur

RAGUYI Joseph



Le Président de la réunion

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Major B.D.

